#### CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Vous avez terminé vos études secondaires dans un pays de l'Union Européenne et souhaitez vous inscrire à la Haute Ecole de la Province de Liège.

### Documents à fournir dans tous les cas (à scanner et à téléverser) :

- Document d'identité : carte d'identité (recto/verso) ou tout autre document officiel établissant votre nationalité (passeport, ...) ;
- Décision du service des équivalences

Ou si la décision n'a pas encore été obtenue :

- Une photocopie de l'accusé de réception du dossier par le Service des Equivalences prouvant le dépôt du dossier au plus tard le 15 juillet 2024;
- Une photocopie de la preuve de paiement ;
- La photocopie du titre d'accès à l'enseignement supérieur fourni au Service des Equivalences (ou relevé de notes) ;
- ➤ Si vous avez terminé vos études secondaires il y a un an ou plus, vous devez aussi fournir les documents justifiant votre occupation au cours des années qui précèdent l'inscription dans la HEPL :

#### > en cas de poursuite d'études :

- pour chaque année, il y a lieu de fournir un certificat de scolarité reprenant les dates de début et de fin de fréquentation et un relevé de notes précisant le nombre de crédits validés à l'issue de l'année concernée, rédigé sur papier à entête de l'Etablissement et signature de la Direction;
- o <u>uniquement si les études ont été suivies en Communauté française (de Belgique)</u> : la preuve d'apurement de dette à l'égard de l'établissement d'enseignement supérieur (à partir de l'année académique 2014/2015).

Si vous n'avez pas poursuivi d'études, vous devrez fournir un justificatif de vos occupations pour la période située entre septembre et juin de chaque année (5 ans maximum) :

#### > en cas d'activité professionnelle :

- à temps plein : un contrat de travail ou une attestation de l'employeur reprenant le volume hebdomadaire des prestations ainsi que la date de début et de fin de l'activité.
- à temps partiel : un contrat de travail ou une attestation de l'employeur reprenant le volume hebdomadaire des prestations ainsi que la date de début et de fin de l'activité, les fiches de paie et une déclaration sur l'honneur (modèle sur le site).
- pour les travailleurs indépendants : une déclaration sur l'honneur (modèle sur le site) et toutes preuves d'occupation : enregistrement, déclaration d'impôts, copie de l'avertissement-extrait de rôle, copie de factures clientèle, ...



# Haute Ecole de la Province de Liège

- > en cas de chômage en Belgique :
  - o une attestation précisant toutes les périodes de chômage et
  - o une attestation stipulant que le demandeur n'a pas bénéficié de dispense pour reprise d'études supérieures (délivrée par le FOREM)
    - ! Si stage d'attente : une preuve de perception des allocations familiales
- en cas de chômage à l'étranger : une attestation précisant toutes les périodes de chômage, émanant du service officiel reconnu en la matière
- en cas de séjour à l'étranger : une attestation de l'organisme par lequel l'étudiant s'est rendu à l'étranger ou copie du visa, du billet d'avion ou de tout autre document mentionnant des dates précises.
- en cas de congé parental : l'acte de naissance de l'enfant ou une attestation de la mutuelle
- > en cas de maladie longue durée : un certificat médical

## <u>Cas particuliers</u> – documents supplémentaires

- Accueil et éducation du jeune enfant, Infirmier responsable de soins généraux et Sage-Femme :
  - o un certificat médical attestant que vous êtes apte à suivre la formation
  - o un extrait du casier judiciaire modèle 2, le tout datant de moins de 3 mois au moment des démarches pour votre inscription sur le site de la Haute Ecole.
- Enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé, Coaching sportif et Diététique sportive : un certificat d'aptitude complété par votre médecin-traitant ou cardiologue de votre choix, après avoir effectué un électrocardiogramme attestant de votre aptitude à suivre des études sportives (date mentionnée sur le certificat).
- Étudiants résidents en Belgique : Audiologie, Kinésithérapie, Logopédie :
  - o un certificat de résidence (à demander à la Commune)
  - o le formulaire d'inscription (disponible sur le site dans les <u>documents</u> <u>supplémentaires</u>).

Étudiants non-résidents en Belgique - Procédure spécifique d'inscription en sections <u>Audiologie, Kinésithérapie et Logopédie</u> : tirage au sort - Dépôt des dossiers pour les non-résidents par voie électronique les 20, 21 et 22 août 2024 sur notre site.

